Centre
de services scolaire
des Portages-
de-l'Outaouais

Québec

PROCÈS-VERBAL

CONSEIL D'ADMINISTRATION

2 mai 2022

RENCONTRE ORDINAIRE VIRTUELLE

Centre de services scolaire des Portages-de-l'Outaouais
Québec

Procès-verbal de la rencontre virtuelle ordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Portages-de-l'Outaouais tenue le lundi 2 mai 2022 à 19 heures 30 minutes.

Séance virtuelle ordinaire 2 mai 2022

Étaient présents :

Membres parents d'un élève
Monsieur Djama Ahmed, district Centre-Est
Madame Julie Boisvert, membre parent d'un élève, district Nord
Monsieur Simon Lajoie, district Ouest

Membres du personnel scolaire
Monsieur François Boisvert, représentant membre enseignant
Madame Christelle Élément, représentant personnel de soutien
Madame Mylène Larocque, représentante membre professionnel
Monsieur Simon Leclair, représentant cadre d'établissement
Madame Isabelle Lemay, représentant cadre scolaire

Membres représentants de la communauté
Monsieur Jean-Charles Gendron, membre représentant de la communauté, personne issue du milieu municipal, de la santé, des services sociaux ou des affaires
Monsieur Dominique Kenney, expertise en matière financière ou comptable ou en gestion des ressources financières ou matérielles

Étaient également présents :

Madame Nathalie Bédard, directrice générale adjointe
Monsieur Stéphane Lacasse, directeur général adjoint
Monsieur Rémi Lupien, directeur général adjoint à l'administration
Madame Nadine Peterson, directrice générale
Madame Caroline Sauvé, directrice du Service du secrétariat général et des communications
Monsieur Benoit Prud'homme, directeur du Service de l'organisation scolaire et du transport

Étaient absents :

Monsieur Arona Bathily, district Est
Monsieur Richard Bilodeau, district Centre-Ouest
Monsieur Raïmi Osseni, expertise en matière de gouvernance, d'éthique, de gestion des risques ou de gestion des ressources humaines
Madame Marie Trouis, personne issue du milieu communautaire, sportif ou culturel
Madame Yanika Whiteman, personne de 18 à 35 ans

1. Ouverture de la séance

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTATATION DU QUORUM

Madame Julie Boisvert souhaite la bienvenue et explique aux membres qu'en l'absence de la présidence elle animera la séance.

Après constat de quorum par la vice-présidence, Monsieur Dominique Kenney propose l'ouverture la séance.

Il est 19 heures 32 minutes.

2. Adoption de l'ordre du jour

2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur Simon Lajoie appuyé par Monsieur Simon Leclair et résolu que les membres du conseil d'administration adoptent l'ordre du jour comme déposé.

Aucun vote demandé.

Adoptée à l'unanimité
Résolution
C.A.-21-22-073

Monsieur Djama Ahmed se joint à la rencontre, il est 19h34.

3. Adoption des procès-verbaux

3 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 21 MARS 2022, DE LA SÉANCE AJOURNÉE DU 4 AVRIL 2022 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 11 AVRIL 2022

Considérant l'envoi par courriel le 24 mars 2022 du document de travail du procès-verbal du 21 mars 2022 aux membres du conseil d'administration (aucune question/modification) ;

Considérant l'envoi par courriel le 8 avril 2022 du document de travail du procès-verbal de la séance ajournée du 4 avril 2022 aux membres du conseil d'administration (aucune question/modification) ;

Considérant l'envoi par courriel le 13 avril 2022 du document de travail du procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 avril 2022 aux membres du conseil d'administration (aucune question/modification) ;

Il est proposé par Madame Christelle Élément, appuyé par Madame Isabelle Lemay et résolu que les membres du conseil d'administration dispensent la secrétaire générale de la lecture des procès-verbaux de la séance ordinaire du 21 mars 2022, la séance ajournée du 4 avril 2022 et de la séance extraordinaire du 11 avril et adoptent les procès-verbaux avec la modification suivante à la résolution :

- Ajout de la mention suivante à chaque considérant (*aucune question ou modification*)

Aucun vote demandé.

Adoptée à l'unanimité
Résolution
C.A.-21-22-074

4 Rapport de la vice-présidence du CA

4 RAPPORT DE LA VICE-PRÉSIDENCE DU CA

Madame Julie Boisvert, vice-présidente, souhaite la bienvenue aux membres.

4.1 Dépôt des déclarations d'intérêts

4.1 DÉPÔT DES DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS

Considérant la présentation en lien avec l'arrêté numéro 2022-001 du ministre de l'Éducation concernant le Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone faite par Madame Caroline Sauvé aux membres du conseil d'administration lors de la séance ordinaire du 21 mars ;

Considérant qu'en vertu de l'article 45 alinéa 2 dudit Règlement, la déclaration d'intérêts des membres du conseil d'administration prévue à l'article 12 doit être signée et déposée au plus tard à la séance du conseil d'administration qui suit de 60 jours l'entrée en vigueur du présent règlement soit le 10 mai 2022;

Il est proposé par Monsieur Dominique Kenney, appuyé par Madame Isabelle Lemay et résolu que les membres du conseil d'administration prennent acte du dépôt des déclarations d'intérêts dûment signées par les membres du conseil d'administration.

Aucun vote demandé.

Adoptée à l'unanimité
Résolution
C.A.-21-22-075

5 RAPPORT DE GESTION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

5.1 Nouvelles du CSSPO

5.1 NOUVELLES DU CSSPO

Madame Nadine Peterson effectue un suivi en lien avec des menaces sur les réseaux sociaux, le dossier de la qualité de l'air, la gestion de la COVID-19 et le défi de la pénurie de la main-d'œuvre.

5.2 Reddition de compte

5.2 REDDITION DE COMPTE

Madame Nadine Peterson présente le tableau de reddition de compte et fournit des détails quant à l'évolution des grands projets de construction.

Monsieur Rémi Lupien fournit un état de la situation pour le projet accéléré de l'École 037 et explique les délais avant de partir en appel d'offres.

Madame Nadine Peterson informe les membres du conseil d'administration sur les pourparlers que le CSSPO a récemment eu avec la Ville de Gatineau pour les terrains.

Elle présente les nominations des gestionnaires en lien avec certains départs.

Monsieur Jean-Charles Gendron annonce qu'il se retire de toutes délibérations concernant les cessions de terrains par la Ville de Gatineau et demande que l'on enregistre son retrait afin d'éviter toute perception de conflit d'intérêts.

6. Période d'intervention du public

6 PÉRIODE D'INTERVENTION DU PUBLIC

Aucun public

7. Suivi des procès-verbaux

7 SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX

Aucune question

8 COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

8.1 Dépôt du procès-verbal du comité de gouvernance et d'éthique

8.1 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL SOUS FORMAT « DOCUMENT DE TRAVAIL » DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE DU 11 AVRIL 2022

Considérant l'envoi par courriel le 22 avril 2022 du document de travail du procès-verbal du 11 avril 2022 aux membres du comité de gouvernance et d'éthique ;

Il est proposé par Monsieur Simon Leclair, appuyé par Madame Isabelle Lemay et résolu que les membres du conseil d'administration prennent acte du dépôt du procès-verbal en mode document de travail du 11 avril 2022 du comité de gouvernance et d'éthique.

Aucun vote demandé.

Adoptée à l'unanimité
Résolution
C.A.-21-22-076

8.2 Adoption de la politique protection des données recueillies électroniquement et énoncé de confidentialité (05-05-20)

8.2 ADOPTION DE LA POLITIQUE « PROTECTION DES DONNÉES RECUEILLIES ÉLECTRONIQUEMENT ET ÉNONCÉ DE CONFIDENTIALITÉ (05-05-20) »

Considérant la volonté du Centre de services scolaire des Portages-de-l'Outaouais (ci-après « CSSPO ») de se doter d'une politique - protection des données recueillies électroniquement et énoncé de confidentialité (05-05-20);

Considérant les commentaires reçus lors des consultations effectuées auprès du Comité consultatif de gestion le 21 mars 2022;

Considérant l'analyse de la politique - protection des données recueillies électroniquement et énoncé de confidentialité (05-05-20) effectuée par les membres du comité de gouvernance et d'éthique le 11 avril 2022 et leurs recommandations de l'adopter;

Il est proposé par Monsieur Simon Leclair, appuyé par Monsieur Jean-Charles Gendron et résolu que les membres du conseil d'administration adoptent la politique - protection des données recueillies électroniquement et énoncé de confidentialité (05-05-20), avec la modification apportée au titre d'enlever le doublon « des données ».

Aucune question posée et aucun vote demandé.

Adoptée à l'unanimité
Résolution
C.A.-21-22-077

8.3 Adoption de la révision de la politique en matière de développement durable (02-08-20)

8.3 ADOPTION DE LA RÉVISION DE LA « POLITIQUE EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (02-08-20) »

Considérant la nécessité de réviser la politique en matière de développement durable (02-08-20) du Centre de services scolaire des Portages-de-l'Outaouais;
Considérant l'analyse du projet de révision la politique en matière de développement durable (02-08-20) effectuée par les membres du comité consultatif de gestion (CCG) le 21 mars 2021;

Considérant l'analyse du projet de révision la politique en matière de développement durable (02-08-20) effectuée par les membres du comité de gouvernance et d'éthique le 11 avril 2021;

Considérant la recommandation des membres du comité de gouvernance et d'éthique;

Il est proposé par Monsieur Simon Leclair, appuyé par Madame Isabelle Lemay et résolu que les membres du conseil d'administration adoptent la révision de la politique en matière de développement durable (02-08-20), comme présentée.

Aucune question posée et aucun vote demandé.

Adoptée à l'unanimité
Résolution
C.A.-21-22-078

9. COMITÉ DE VÉRIFICATION

9.1 Dépôt procès-verbal du comité de vérification

9.1 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL SOUS FORMAT « DOCUMENT DE TRAVAIL » DU COMITÉ DE VÉRIFICATION DU 4 AVRIL 2022

Considérant l'envoi par courriel le 5 avril 2022 du document de travail du procès-verbal du 4 avril 2022 aux membres du comité de vérification ;

Il est proposé par Monsieur Dominique Kenney, appuyé par Madame Mylène Larocque et résolu que les membres du conseil d'administration prennent acte du dépôt du procès-verbal en mode document de travail du 4 avril 2022 du comité de vérification.

Aucun vote demandé.

Adoptée à l'unanimité
Résolution
C.A.-21-22-079

Un résumé des discussions qui ont eu lieu lors de la rencontre est fourni aux membres du CA par Monsieur Jean-Charles Gendron.

10. COMITÉ DE RESSOURCES HUMAINES

10.1 Adoption de la structure administrative des emplois de cadre d'école – 2022-2023

10.1 ADOPTION DE LA STRUCTURE ADMINISTRATIVE DES EMPLOIS DE CADRE D'ÉCOLE – 2022-2023

Considérant le Règlement déterminant certaines conditions de travail des cadres des commissions scolaires et du comité de gestion de la taxe scolaire de l'Île de Montréal qui prévoit que la Commission scolaire doit adopter la structure administrative des cadres d'écoles (article 133 et suivantes) ;

Considérant que cette structure administrative doit faire l'objet d'une consultation avant son adoption ;

Considérant la consultation tenue auprès de l'Association des directeurs et directrices d'école de l'Ouest du Québec –Unité CSSPO et de l'Association québécoise des cadres scolaires –Unité CSSPO, effectuée en comité de relations professionnelles ;

Considérant la présentation effectuée auprès des membres du comité des ressources humaines lors de la séance du 7 mars 2022 ;

Considérant la recommandation de la directrice générale et des membres du comité des ressources humaines ;

Il est proposé par Monsieur Djama Ahmed appuyé par Monsieur Simon Lajoie et résolu que les membres du conseil d'administration adoptent la structure administrative des emplois de cadre d'école pour l'année 2022-2023 comme présentée.

Monsieur Francois Boisvert demande le vote :

Pour	Contre	Abstention
9	1	0

Adoptée à la majorité
Résolution
C.A.-21-22-080

Monsieur Jean-Charles Gendron quitte la rencontre. Il est 19h59.

10.2 Adoption de la structure administrative des emplois de cadre de centre – 2022-2023

10.2 ADOPTION DE LA STRUCTURE ADMINISTRATIVE DES EMPLOIS DE CADRE DE CENTRE – 2022-2023

Considérant le Règlement déterminant certaines conditions de travail des cadres des commissions scolaires et du comité de gestion de la taxe scolaire de l'Île de Montréal qui prévoit que la Commission scolaire doit adopter la structure administrative des cadres d'écoles (article 133 et suivantes) ;

Considérant que cette structure administrative doit faire l'objet d'une consultation avant son adoption;

Considérant la consultation tenue auprès de l'Association des directeurs et directrices d'école de l'Ouest du Québec –Unité CSSPO et de l'Association québécoise des cadres scolaires –Unité CSSPO, effectuée en comité de relations professionnelles ;

Considérant la présentation effectuée auprès des membres du comité des ressources humaines lors de la séance du 7 mars 2022 ;

Considérant la recommandation de la directrice générale et des membres du comité des ressources humaines ;

Il est proposé par Monsieur Simon Lajoie, appuyé par Monsieur Djama Ahmed et résolu que les membres du conseil d'administration adoptent la structure administrative des emplois de cadre de centre pour l'année 2022-2023 comme présentée.

Aucune question et aucun vote demandé.

Monsieur Simon Leclair se retire des délibérations et demande que l'on enregistre son retrait afin d'éviter toute perception de conflit d'intérêts.

Adoptée à l'unanimité
Résolution
C.A.-21-22-081

10.3 Adoption de la structure administrative des emplois de cadre de service – 2022-2023

10.3 ADOPTION DE LA STRUCTURE ADMINISTRATIVE DES EMPLOIS DE CADRE DE SERVICE– 2022-2023

Considérant le Règlement déterminant certaines conditions de travail des cadres des commissions scolaires et du comité de gestion de la taxe scolaire de l'Île de Montréal qui prévoit que la Commission scolaire doit adopter la structure administrative des cadres d'écoles (article 133 et suivantes) ;

Considérant que cette structure administrative doit faire l'objet d'une consultation avant son adoption ;

Considérant la consultation tenue auprès de l'Association des directeurs et directrices d'école de l'Ouest du Québec –Unité CSSPO et de l'Association québécoise des cadres scolaires –Unité CSSPO, effectuée en comité de relations professionnelles ;

Considérant la présentation effectuée auprès des membres du comité des ressources humaines lors du comité de travail du 7 mars 2022 ;

Considérant la recommandation de la directrice générale et des membres du comité des ressources humaines ;

Il est proposé par Monsieur Simon Lajoie, appuyé par Madame Christelle Élément et résolu que les membres du conseil d'administration adoptent la structure administrative des emplois de cadre de service pour l'année 2022-2023 comme présentée.

Aucune question et aucun vote demandé.

Adoptée à l'unanimité
Résolution
C.A.-21-22-082

10.4 Adoption de la structure administrative des emplois des hors cadre – 2022-2023

10.4 ADOPTION DE LA STRUCTURE ADMINISTRATIVE DES EMPLOIS DE HORS CADRE– 2022-2023

Considérant les nombreux défis qu'a à relever l'organisation notamment avec la pandémie ;

Considérant les besoins de continuité au sein de l'organisation ;

Considérant la présentation effectuée auprès des membres du comité des ressources humaines lors de la séance du 7 mars 2022 ;

Considérant la recommandation de la directrice générale et des membres du comité des ressources humaines ;

Il est proposé par Madame Isabelle Lemay, appuyé par Madame Julie Boisvert et résolu que les membres du conseil d'administration adoptent la structure administrative des emplois de hors cadre pour l'année 2022-2023 comme présentée.

Aucune question et aucun vote demandé.

Adoptée à l'unanimité
Résolution
C.A.-21-22-083

10.5 Dépôt du plan d'affectation pour les emplois de cadre d'école 2022-2023

10.5 DÉPÔT DU PLAN D'AFFECTATION POUR LES EMPLOIS DE CADRE D'ÉCOLE – 2022-2023

Considérant la nécessité pour le Centre de services scolaire des Portages-de-l'Outaouais (CSSPO) d'établir annuellement son plan d'affectation de cadre d'école ;

Considérant l'article 261 de la *Loi sur l'instruction publique* relatif au pouvoir du CSSPO d'affecter son personnel ;

Considérant la consultation tenue auprès de l'Association des directeurs et directrices d'école de l'Ouest du Québec – Unité CSSPO et de l'Association québécoise des cadres scolaires – Unité CSSPO effectuée en comité de relations professionnelles ;

Considérant la recommandation de la direction générale ;

Il est proposé par Madame Julie Boisvert appuyé par Monsieur Simon Lajoie et résolu que les membres du conseil d'administration prennent acte du dépôt du plan d'affectation des emplois de cadre d'école 2022-2023, comme présenté, conformément au *Règlement déterminant certaines conditions de travail des cadres des commissions scolaires et du comité de gestion de la taxe scolaire de l'Île de Montréal.*

Aucun vote demandé.

Adoptée à l'unanimité
Résolution
C.A.-21-22-084

10.6 Dépôt du plan d'affectation pour les emplois de cadre de centre 2022-2023

10.6 DÉPÔT DU PLAN D'AFFECTATION POUR LES EMPLOIS DE CADRE DE CENTRE – 2022-2023

Considérant la nécessité pour le Centre de services scolaire des Portages-de-l'Outaouais (CSSPO) d'établir annuellement son plan d'affectation des cadres de centre ;

Considérant l'article 261 de la *Loi sur l'instruction publique* relatif au pouvoir du CSSPO d'affecter son personnel ;

Considérant la consultation tenue auprès de l'Association des directeurs et directrices d'école de l'Ouest du Québec – Unité CSSPO et de l'Association québécoise des cadres scolaires – Unité CSSPO effectuée en comité de relations professionnelles ;

Considérant la recommandation de la direction générale ;

Il est proposé par Monsieur Simon Lajoie, appuyé par Madame Julie Boisvert et résolu que les membres du conseil d'administration prennent acte du dépôt du plan d'affectation des emplois de cadre de centre 2022-2023, comme présenté, conformément au *Règlement déterminant certaines conditions de travail des cadres des commissions scolaires et du comité de gestion de la taxe scolaire de l'Île de Montréal.*

Aucune question et aucun vote demandé.

Adoptée à l'unanimité
Résolution
C.A.-21-22-085

10.7 Dépôt du plan d'affectation pour les emplois de cadre de service 2022-2023

10.7 DÉPÔT DU PLAN D'AFFECTATION POUR LES EMPLOIS DE CADRE DE SERVICE – 2022-2023

Considérant la nécessité pour le Centre de services scolaire des Portages-de-l'Outaouais (CSSPO) d'établir annuellement son plan d'affectation des cadres de service ;

Considérant l'article 261 de la *Loi sur l'instruction publique* relatif au pouvoir du CSSPO d'affecter son personnel ;

Considérant la consultation tenue auprès de l'Association québécoise des cadres scolaire – Unité CSSPO effectuée en comité de relations professionnelles ;

Considérant la recommandation de la direction générale ;

Il est proposé par Monsieur Simon Lajoie, appuyé par Monsieur Djama Ahmed et résolu que les membres du conseil d'administration prennent acte du dépôt du plan d'affectation des emplois de cadre de service 2022-2023, comme présenté, conformément au *Règlement déterminant certaines conditions de travail des cadres des commissions scolaires et du comité de gestion de la taxe scolaire de l'Île de Montréal.*

Aucun vote demandé.

Adoptée à l'unanimité
Résolution
C.A.-21-22-086

10.8 Dépôt du plan d'affectation pour les emplois de cadre de hors cadre 2022-2023

10.8 DÉPÔT DU PLAN D'AFFECTATION POUR LES EMPLOIS DE HORS CADRE – 2022-2023

Considérant la nécessité pour le Centre de services scolaire des Portages-de-l'Outaouais (CSSPO) d'établir annuellement son plan d'affectation des cadres de hors cadre ;

Considérant l'article 261 de la *Loi sur l'instruction publique* relatif au pouvoir du CSSPO d'affecter son personnel ;

Considérant la recommandation de la direction générale ;

Il est proposé par Madame Julie Boisvert, appuyé par Madame Christelle Élément et résolu que les membres du conseil d'administration prennent acte du dépôt du plan d'affectation des emplois de cadre de hors cadre 2022-2023, comme présenté, conformément au *Règlement déterminant certaines conditions de travail des cadres des commissions scolaires et du comité de gestion de la taxe scolaire de l'Île de Montréal.*

Aucun vote demandé.

Adoptée à l'unanimité
Résolution
C.A.-21-22-087

11.1 Report de l'adoption du calendrier des rencontres du CA et des comités du CA

11. SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

11.1 REPORT DE L'ADOPTION DU CALENDRIER DES RENCONTRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DES COMITÉS DU CA

Considérant qu'en vertu de l'article 154 de la *LIP* la présidence du conseil d'administration du centre de services scolaire ou à défaut, la direction générale doit convoquer les membres du conseil d'administration du centre de services scolaire à une première séance qui doit se tenir au plus tard le 1er septembre de chaque année scolaire ;

Considérant que l'article 162.2 de la *LIP* prévoit que le conseil d'administration du centre de services scolaire doit tenir au moins quatre séances ordinaires par année scolaire ;

Considérant que l'article 195.1 de la *Loi sur l'Instruction publique* (ci-après la « LIP ») prévoit que chaque comité doit tenir au moins trois réunions par année scolaire ;

Considérant la consultation effectuée auprès des directions de service ;

Il est proposé par Monsieur Simon Leclair, appuyé par Madame Isabelle Lemay et résolu que les membres du conseil d'administration adoptent le calendrier des rencontres du conseil d'administration et des comités du conseil d'administration 2022-2023 avec la modification suivante :

- retirer les heures des rencontres du calendrier afin de permettre aux membres des comités de fixer l'heure des rencontres des comités de travail.

Adoptée à l'unanimité
Résolution
C.A.-21-22-088

Madame Julie Boisvert propose l'idée d'avoir une rencontre pédagogique flottante.

Madame Nadine Peterson propose retravailler le calendrier, car plusieurs membres craignent que les rencontres soient trop chargées et d'évaluer la possibilité de déplacer la rencontre du CA de novembre plus tôt dans l'année.

Suivant les discussions, une nouvelle proposition est faite :

Il est proposé par Madame Julie Boisvert, appuyé de Monsieur Dominique Kenney et résolu de reconsidérer la résolution adoptée antérieurement et de reporter à la prochaine rencontre l'adoption du calendrier des rencontres du CA.

Aucun vote demandé.

Le sujet est reporté à la séance du 20 juin 2022.

Adoptée à l'unanimité
Résolution
C.A.-21-22-089

12. ORGANISATION SCOLAIRE

12.1 Adoption de la révision de l'Annexe aux règles – service de surveillance des élèves au préscolaire et au primaire (30-31-50A)

12.1 ADOPTION DE LA RÉVISION DE « L'ANNEXE AUX RÈGLES – SERVICE DE SURVEILLANCE DES ÉLÈVES DÎNEURS AU PRÉSCOLAIRE ET AU PRIMAIRE (30-31-50-A) (Révision de la tarification-Révision annuelle)

Considérant la résolution C.A. 20-21-081 adoptée lors de la séance du Conseil d'administration du 19 avril 2021;

Considérant que l'article 2.3 des Règles ayant trait au service de surveillance des élèves dîneurs (30-31-50) stipule que le Comité exécutif doit établir annuellement la tarification liée à ce service ;

Considérant les modifications apportées à la *Loi sur l'instruction publique* suite à l'adoption de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires »* le 8 février 2020 ;

Considérant que le ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) ne finance pas le service de surveillance élèves dîneurs et que ce dernier doit s'autofinancer ;

Considérant l'augmentation salariale prévue à la convention collective du personnel de soutien ;

Considérant la présentation effectuée au CCG le 29 mars 2022 ;

Considérant le sondage mené auprès des parents, entre le 14 et le 21 mars 2022 inclusivement, pour connaître leurs intentions quant à l'utilisation du service de surveillance des élèves dîneurs ;

Sous réserve de l'adoption d'un règlement sur la surveillance du dîner par le MEQ ;

Il est proposé par Madame Julie Boisvert, appuyé par Monsieur Simon Lajoie et résolu que les membres du conseil d'administration adoptent les modifications à l'Annexe 30-31-50-A des Règles 30-31-50, paragraphe 3 : service de surveillance des élèves dîneurs au préscolaire et au primaire pour l'année scolaire 2022-2023, comme déposées.

Contribution du Centre de services scolaire 2022-2023

Il n'y a aucune contribution du Centre de services scolaire en 2022-2023.

Ratios pour fin de financement des ressources humaines rattachées aux services offerts

Cycle d'enseignement	Nombre d'élèves par surveillant	
	Milieu ordinaire	Milieu défavorisé
Préscolaire :	19	18
Premier cycle:	23	20
Deuxième et troisième cycle	26	20

Tarification aux parents

Descriptif de l'élève	Tarification annuelle selon l'utilisation du service			
	5 jours	4 jours	3 jours	2 jours
Dîneur transporté	304,20 $	243,36 $	182,56 $	121,68 $
Dîneur marcheur				
Dîneur marcheur devenu transporté lors de la gestion des surplus				

Dîneur sporadique (tarif quotidien)	3,75 $

Il n'y a pas de tarification familiale en 2022-2023.

Aucun vote demandé.

Adoptée à l'unanimité
Résolution
C.A.-21-22-090

Monsieur Benoît Prud'homme, directeur du Service de l'organisation scolaire et du transport répond aux questions des membres du CA.

12.2 Planification des besoins d'ajout d'espace 2023-2033

12.2 PLANIFICATION DES BESOINS D'AJOUT D'ESPACE 2023-2033

Considérant que conformément à l'article 272.3 de la *Loi sur l'Instruction publique* (ci-après LIP) le Centre de services scolaire des Portages-de-l'Outaouais (ci-après CSSPO) a transmis à la municipalité de Gatineau, à la municipalité de La Pêche, à la municipalité de Pontiac et à la municipalité de Chelsea la prévision de ses besoins d'ajout d'espace ;

Considérant que conformément à l'article 272.5 de la *LIP* lesdites municipalités ont transmis leur avis au CSSPO sur le projet de planification des besoins d'espace 2023-2033 ;

Considérant l'analyse réalisé par le CSSPO des avis transmis par lesdites municipalités ;

Considérant que conformément à l'article 272.6 de la *LIP*, le centre de services scolaire doit adopter la planification de ses besoins d'espace ;

Il est proposé par Monsieur Dominique Kenney, appuyé par Monsieur Simon Leclair et résolu que les membres du conseil d'administration adoptent la planification des besoins d'espace du CSSPO comme présentée et que cette dernière soit transmise aux municipalités de notre territoire pour approbation ou refus conformément à l'article 272,7 de la *LIP*.

Aucun vote demandé.

Adoptée à l'unanimité
Résolution
C.A.-21-22-091

13. RESSOURCES MATÉRIELLES

13.1 Demande de cession d'une parcelle de terrain à la ville de Gatineau pour ajout d'une piste cyclable multifonction – École secondaire Grande-Rivière

13.1 DEMANDE DE CESSION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN À LA VILLE DE GATINEAU POUR L'AJOUT D'UNE PISTE CYCLABLE MULTIFONCTION - ÉCOLE SECONDAIRE GRANDE-RIVIÈRE

Considérant que la Ville de Gatineau a fait une demande officielle d'acquisition d'une parcelle de terrain de 463,63 m^2 située entre l'École secondaire Grande-Rivière et l'École primaire des Trois-Portages ;

Considérant que le projet inclut la réfection d'une partie de la chaussée de la rue Broad, l'ajout d'une piste cyclable multifonction ainsi que la construction d'un mur de soutènement pour rendre les lieux sécuritaires en face de la piste d'athlétisme ;

Considérant que la Ville de Gatineau s'engage à assurer la maintenance des lieux;

Considérant que ledit projet respecte les objectifs du Centre de services scolaire des Portages-de-l'Outaouais (ci-après « CSSPO ») de collaborer à des projets visant à améliorer l'offre de service aux citoyens et à la communauté scolaire ;

Considérant que ledit projet ne nécessite aucun investissement de la part du CSSPO ;
Considérant que le Règlement sur les normes, les conditions et la procédure d'aliénation d'un immeuble d'un centre de services scolaire (R.R.Q. c. I-13.3, r. 2.01) précise la procédure pour la cession d'un immeuble ;

Considérant que ce projet s'inscrit dans le cadre des orientations de la politique en matière de développement durable (02-08-20) du CSSPO ;

Considérant la recommandation de la directrice générale;

Il est proposé par Monsieur Dominique Kenney, appuyé de Madame Christelle Élément et résolu que les membres du conseil d'administration autorisent la direction générale à procéder aux démarches et à signer tous les documents en lien avec la cession de la parcelle terrain du lot 3 288 464 cadastre du Québec au montant de 35 000 $ soit 75,49 $ le mètre carré, avec la modification suivante :

- Monsieur Simon Leclair propose d'ajouter un considérant en lien avec la politique en matière de développement durable (02-08-20) du CSSPO.

Aucun vote demandé.

Adoptée à l'unanimité
Résolution
C.A.-21-22-092

Monsieur Rémi Lupien présente le plan et précise aux membres où se trouvera la piste cyclable. Il ajoute que le conseil d'établissement (CÉ) de l'École secondaire Grande-Rivière est au courant de ce projet. En réponse à la préoccupation de Monsieur Kenney, il partage les informations qu'il possède quant à l'aménagement et son aspect sécuritaire.

14. Autres sujets

14. AUTRES SUJETS

Aucun

15. Auto-évaluation de la rencontre

15. AUTO-ÉVALUATION DE LA RENCONTRE

Madame Julie Boisvert invite les membres à compléter l'évaluation de la rencontre.

16. Levée de la rencontre

16. LEVÉE DE LA RENCONTRE

Il est proposé par Monsieur Simon Lajoie appuyé par Monsieur Dominique Kenney de lever la rencontre.

Il est 20 heures 54 minutes.

Adoptée à l'unanimité
Résolution
C.A.-21-22-093

17. Huis clos statutaire

17. HUIS CLOS STATUTAIRE

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE VIRTUELLE ORDINAIRE DU 2 MAI 2022

1. Ouverture de la séance et constatation du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 21 mars 2022, de la séance ajournée du 4 avril 2022 et de la séance extraordinaire du 11 avril 2022
4. Rapport du président du CA
   - 4.1 Dépôt des déclarations d'intérêts
5. Rapport de gestion de la direction générale
   - 5.1 Nouvelles du CSSPO
   - 5.2 Reddition de compte
6. Période d'intervention du public
7. Suivi du procès-verbal
8. **Comité de gouvernance et d'éthique**
   - 8.1 Dépôt du procès-verbal sous format « document de travail » du comité de gouvernance et d'éthique du 11 avril 2022
   - 8.2 Adoption de la politique « Protection des données recueillies électroniquement et énoncé de confidentialité (05-05-20) »
   - 8.3 Adoption de la révision de la « Politique en matière de développement durable (02-08-20) »
9. **Comité de vérification**
   - 9.1 Dépôt du procès-verbal sous format « document de travail » du comité de vérification du 4 avril 2022
10. **Comité de ressources humaines**
    - 10.1 Adoption de la structure administrative des emplois de cadre d'école – 2022-2023
    - 10.2 Adoption de la structure administrative des emplois de cadre de centre – 2022-2023
    - 10.3 Adoption de la structure administrative des emplois de cadre de service– 2022-2023
    - 10.4 Adoption de la structure administrative des emplois de hors cadre– 2022-2023
    - 10.5 Dépôt du plan d'affectation pour les emplois des cadres d'école – 2022-2023
    - 10.6 Dépôt du plan d'affectation pour les emplois de cadre de centre – 2022-2023
    - 10.7 Dépôt du plan d'affectation pour les emplois de cadre de service – 2022-2023
    - 10.8 Dépôt du plan d'affectation pour les emplois de cadre d'école – 2022-2023
11. **Secrétariat général**
    - 11.1 Adoption du calendrier des rencontres du conseil d'administration et des comités du CA
12. **Organisation scolaire**
    - 12.1 Adoption de la révision de « l'Annexe aux règles – Service de surveillance des élèves dîneurs au préscolaire et au primaire (30-31-50-A) (Révision de la tarification-Révision annuelle)
    - 12.2 Planification des besoins d'ajout d'espace 2023-2033
13. **Ressources matérielles**
    - 13.1 Demande de cession d'une parcelle de terrain à la Ville de Gatineau pour l'ajout d'une piste cyclable multifonction - École secondaire Grande-Rivière
14. Autres sujets
15. Auto-évaluation de la rencontre
16. Levée de la rencontre
17. Huis clos statutaire